

SYNDICALISATION

Une Relance des non à jour a été entreprise. Les effets des actions des SMS, a permis de récupérer de nouvelles syndicalisations. Un flyer édité par le SNEP national, personnalisé, sera à distribuer aux AG de rentrée. Il faudra aussi utiliser les AG de district UNSS, qui peut être également un «outil efficace ». Il faut aussi cibler davantage le public des stagiaires avec la distribution d'un document équivalent à « snep atout »

A ce jour, 378 syndiqués. A ce jour 308 syndiqué(e)s, soit une légère baisse de 2,6%

Non à jour : 30 dans 06, 40 dans 83 taux de syndicalisation : environ 28% moyenne nationale.

Nous sommes au-dessus de 300 et parmi les meilleures académies depuis 2 ans.

56% chez les stagiaires.

Les prélèvements posent des problèmes. Certains collègues passent par le SNEP national, ce qui augmente le délai d'encaissement parfois jusqu'à 5 mois, on se prive de trésorerie.

On pourra noter les collègues qui se syndiquent un an sur deux, mais qui continuent à bénéficier des infos ou bien des couples qui se syndiquent à un sur deux.

A la rentrée, syndicalisation en ligne limitera peut être ces problèmes

Un accueil des nouveaux est proposé en début d'année avec un pot d'accueil. Doit-on le faire du point de vue académique ou départemental ? ¶

Responsables AEA : demande de stages nationaux pour être au point sur la syndicalisation (cf Nathalie François, secrétaire nationale).....afin que tous les militants actifs en bureau départemental puissent diffuser les infos. ¶

Communiquer sur les objectifs de rentrée : PAF, stages de bassin, stages établissement....

BILAN DES MUTATIONS 2017

206 demandes pour 70 mutés (dont 12 TZR).

3 collègues qui n'ont pas satisfaction dans leurs vœux et qui sont traités en extension

Les postes de stagiaires berceaux bloquent en partie le mouvement et changent les « donnees » stratégiques de demandes de mutation. Bien que les IA IPR avisent le SNEP, les postes bloqués sont surtout en fonction de leur besoin (implantation, conditions pédagogiques, tuteurs, ..). Par conséquent les postes « prisés » (surtout ceux en lycée) deviennent inaccessibles et le « turn over » demandé ne se met pas en place.

L'académie accueille beaucoup de stagiaires. Ce sera encore 29 stagiaires externes qui viendront dans notre académie. Les stagiaires 20h (internes, réservés) risquent d'être au nombre de 5 pour postes bloqués, sachant que d'après la loi, leur service pourra être ramené à 10h... (sic).

De plus la bonification engendrée pour les dossiers médicaux retire des postes offerts. Bien que celle-ci subsiste avant tout sur des zones géographiques, voire commune (grosse commune), nous demandons le plus souvent à bonifier ces demandes justifiées sur des ZR. Mais en fonction du handicap reconnu, cela n'est pas toujours accordé.

3 dossiers médicaux ont été déposés, dont 9 pour le var. 5 ont été bonifiés dont 2 pour le Var.

Le SNEP en proposant ses chaines, a permis l'entrée de 10 nouveaux collègues dans le mouvement. Ces 10 collègues issues de notre académie ont pu ainsi être satisfaits dans leurs demandes (9 dans le Var, 1 dans le 06).

10 mesures de cartes scolaires ont été prononcées (dont 7 dans le Var). Certaines MSC ont été réparées par nos soins, mais d'autres ont posées énormément de problèmes (Un seul poste pour 2 MSC). La bataille se gagne donc aux CTASD avec le maintien des postes.

La barre départementale du Var est de 464.2 points. Bien qu'estimé autour des 600 au départ, la baisse de celle est du aux collègues ayant cette barre et titulaire déjà dans le département. En conséquence, leur poste offert fait descendre la barre.

Pour le 06, la barre est de 200.2 points.

Pour les ZR, il n'y a que 2 postes en plus sur la ZR var ouest. Le reste est à l'équilibre et est fonction du flux des sortants de TZR et des entrants.

Les Poste REP et REP + ont été bonifiés a hauteur de 2000 points. Le paradoxe reste pour les postes en REP puisque s'il n'est pas attribué à un vœu bonifié, il peut l'être sur un vœu large non bonifié. Pour les REP+, seul la bonification sur vœu est considérée pour l'obtention.

3 collègues ont été traités en extension.

Attention, pour l'administration, le barème reste qu'indicatif et ne peut être sujet à aucun recours.

Une longue discussion sur le cas particulier de la non-mutation d'une collègue en lycée sur un poste bloqué. Une action collective est envisagée (courrier, pétition de nombreux collègues du secteur dracénois pour refuser de prendre en charge le stagiaire si celui-ci reste affecté au lycée, bloquant ainsi la collègue). Il est demandé l'implication du SNEP pour soutenir l'action collective).

Il nous faut communiquer davantage sur les combats menés en FPMA et GT (chaines proposées)....

ACCES à LA HORS CLASSE

La proposition du SNEP non pris en compte, à savoir une bonification octroyée pour les 10° échelon (mais bien en deçà des 11°) afin que des 9° échelons ne passent à la HC, avant eux. ¶Bataille du SNEP pour réhabiliter un collègue pénalisé l'an dernier et que l'administration voulait encore pénalisé cette année. Obtention et gain de cause pour cette situation

Il n'y a plus de CAPA pour la notation administrative.

CONSEIL REGIONAL UNSS

Il était présidé par les deux DASEN, présence de deux IA IPR Mr DUTARD Mme MENARD

Présence des 3 directeurs UNSS : Mr LE NOC- Mrs MOLINERI et LABAUNE, Présence des représentants des chefs d'établissements (2), Présence de la J/S, Présence du CROS, Présence des élus des AS du 83 (S. FRERE et P. HONORE) des élus des AS du 06 (M.RACANO, F. POLONIO), Des représentants du SNEP (M. SORIANO, Ph. LEBault)

Ouverture par le DASEN du VAR qui indique que le recteur est susceptible de venir en fonction de l'urgence d'autres dossiers.

Pierre le NOC se livre à un exercice délicat car il s'appuie sur les éléments qu'il a pu trouver

Approbation du PV du CRUNSS Précédent 5 abs 0 contre 4 pour

Bilan d'activité 2015/16

Académie de Nice 19°

Bilan financier 2015/16

De nombreuses réserves sont émises eu égard à l'audit financier en cours et quasiment achevé par l'IG

Pierre Le NOC insiste sur le fait qu'il présente un bilan dont il n'a pas été le maître d'œuvre...

Vote : 4 pour 5 abstentions 2 contre

M Cambreal fait remarquer que la défiance par rapport à ce vote pourrait avoir des incidences sur les attributions de subventions de la région PACA

Les chefs d'établissements qui votent contre expliquent qu'ils sanctionnent ainsi ce budget et se démarquent

Il s'agit de montrer à la région, la prise en compte et le non cautionnement de l'équipe UNSS précédente

BUDGET Prévisionnel

P Le NOC présente un budget prévisionnel sincère, organisé différemment dans les lignes budgétaires et les affectations de recettes et de dépenses avec la même trame que le budget prévisionnel de l'Académie d'Aix Marseille ceci en raison du rapprochement entre les deux DR, mais aussi pour une lisibilité accrue auprès de la région.

Des CF dans notre académie avec une volonté d'équilibrer les budgets (Volley-ball, Ski.....)

Le prévisionnel est passé au crible, par les chefs d'établissements, les élus des AS

Quelques points Forts

- La remise à plat des finances, la reprise en main des comptes des districts dont l'objet sera de dépenser selon les besoins, mais restitution du matelas financier de certains districts pour mutualisation des moyens (en particulier des districts en difficulté) Obligation depuis l'audit.....
- Le remboursement des frais de transport par les districts pour le championnat de district, par la départementale pour les demi-finales et finales départementales, par la régionale pour les académiques et inter académiques et les France
- Taux annonce 10 cents d'euros par élève et au km aller..... Taux dans la moyenne nationale. Dans les autres Académies cela irait de 0,7 à 0,20

Le Snep fait remarquer que nous sommes :

- 1- dans une région où les transporteurs sont chers
- 2- dans une région excentrée avec de longs déplacements
- 3- que cela va pénaliser les AS puisque la charge va augmenter

Les chefs d'établissements reprennent l'argumentaire

Les DR expliquent que la mutualisation va aider les AS en difficulté, qu'il y a aussi une procédure de soutien pour ces AS, que ce taux de remboursement permettra à la DR et la DD d'initier d'autres projets en direction des publics cibles du PNDS Pratique féminine-pratique partagée –lien avec l'environnement –Formation des JO , qu'il y aura une attention particulière sur les implantations des championnats d'Académie et d'inter académie

Avant de passer aux questions diverses P LE NOC affiche la liminaire prévue en direction du recteur mais comme celui-ci n'est pas arrivé et ne viendra pas, elle est lue par l'assemblée

Le Snep intervient à ce propos concernant les deux EX directeurs, la nécessité de faire taire les rumeurs par une communication du recteur sur les conclusions et conséquences

Reponse du DASEN 06 : « *La rumeur ne vient que quand on la propage.....Toutefois à ce jour il n'y a pas eu de sanctions, simplement une perte de confiance de l'institution dans ces personnes....* »

Questions diverses

-L'organisation des compétitions Académiques : L'idée de la DR de faire en sorte qu'un collègue supplémentaire de l'établissement accompagne pour les compétitions afin que l'un s'occupe des élèves et l'autre de l'organisation pose problème , elle désorganise le fonctionnement des AS dans les établissements et attise du conflictuel

La DR envisage de confier les évènements non pas à un district géographique mais à un pool de personnes ressources en fonction des activités

Les CMR et CMD se saisiront de cela....

-L'harmonisation des règlements UNSS : Sur les qualifications au CF, dans certaines activités un établissement peut présenter une équipe excellence et une équipe d'établissement (ex natation) et c'est refusé en Escalade. Pierre LE NOC reconnaît là une difficulté récurrente d'interprétation des règlements par des membres de l'UNSS nationale Ce problème remonte de nombreuses Académies

Le SNEP propose que cela apparaisse au compte rendu des CMR et afin que ce soit lu et entendu par la DN que le DR joue de tout son pouvoir de conviction

Ce à quoi il s'engage...

-La CMR : Une nouvelle procédure de candidature couplée à une désignation inquiète les AS qui souhaiteraient pouvoir désigner plus démocratiquement leurs représentants aux CMD et CMR , d'autant plus si l'on s'oriente vers une organisation de certaines compétitions par les groupes de spécialistes

Le SNEP et les élus des AS font part des difficultés pour les collègues à être libérés pour l'organisation de compétition unss ou cmr ou cmn

Le DASEN 06 répond que la priorité est d'avoir des profs devant les élèves pour la continuité du service public d'éducation et que dans le cadre de l'autonomie il appartient au chef d'établissement de prendre ces décisions

Réponse du SNEP : L'unss est aussi au service des élèves dans le cadre du service public d'éducation, qu'il serait bon dans cette instance de soutenir l'UNSS et que le déplacement des collègues permet de mieux organiser ce service public

les chefs d'établissements : Nous souhaiterions que dans ce cadre les chefs d'établissements présidents d'as soutiennent les activités des AS et de l'UNSS et que ceci soit rappeler par le recteur. Un chef d'établissement s'offusque et remet en question la présidence des AS alors qu'il est représentant des CE au CRUNSS..... On pourrait attendre plus de militantisme...Bernard DUTARD Rappelle adroitement qu'à ce jour règlementairement les CE restent et sont présidents d'AS

Lors d'une implantation de championnat de France, afin que l'organisation n'en pâtisse pas une liste d'enseignant pourrait être donnée au recteur qui informerait les chefs d'établissements à l'avance.

-Les activités de pleine nature : le BO d'Avril dans le cadre d'une sécurisation accrue de la pratique des APPN par les élèves en EPS en EC en AS, a produit un dossier concernant l'escalade. On y trouve des paradoxes (1 enseignant 1 classe (rarement en dessous de 30)) mais des préconisations liées aux règlements de la pratique fédérale (rarement au dessus de 1 encadrant pour 12).

L'académie de Nice en UNSS a un nombre exponentiel de pratiquants en APPN et de nombreuses filles (objectif UNSS) Les enseignants sont inquiets sur l'abandon progressif de ces activités au regard des contraintes, des procédures, des responsabilités.

Les IA IPR annonce la création d'un comité de pilotage académique pour les APPN

Réforme du collège

8 juin Conseil supérieur de l'éducation

Sur la réforme des rythmes scolaires, ce sont les écoles qui décident dorénavant.

assouplissement de la réforme collège : sorti au BO le 18/06 texte passé contre l'avis du conseil supérieur de l'éducation

Les propositions du SNEP ont été votées favorablement par le CNE mais n'apparaissent pas pour autant dans le texte: disparition des thèmes des EPI , l'AP reste , reste 1 EPI sur le cycle 4 (non obligatoire, idem pour AP) pas de remise en cause du socle, comme le souhaitait la FSU

toujours 26h => moyens équivalents avec répartition de 3h en plus dans l'EDT par niveau.

Autonomie des établissements accrue et prégnance du local...l'inverse de ce que souhaite le SNEP, on crée un « marché de l'enseignement », avec sans doute un assouplissement de la carte scolaire sur le modèle nordique: les établissements se vendent.

12 élèves par classe en rep + pour les cp et ce1, plus de maîtres que de classes et ce dès la rentrée 2017 2018...moyens pas en adéquation : 12000 cp ce1 concernés en REP 6000 profs potentiellement déjà en mesure de le faire, mais il faudrait en recruter encore 6000

Répartition des réactions

POUR : PEEP MEDEF SNP DEN APPEL SNALC

CONTRE: FO FCPE

ABSTENTION :FSU.....

Prémices sous la réforme des lycées

4 épreuves et le reste en contrôle continu....pas de CCF

retour des classes euro + bilangues+culture artistique en sus des 26h + langues régionales.

=> l'eps peut en profiter pour récupérer les moyens EPI ET AP pour mettre en place le savoir nager du socle (3 profs pour 2 classes...)

le texte qui vient de sortir n'est pas contradictoire avec l'existant

Audience PPCR avec le DAPI

1-rdv carrière 6° et 8° échelon, pas de rdv pour la HC

2-accompagnement de carrière (renouvellement du rapport IPR/collègues)

3 décret ne reprend pas le passage pour tous à la HC

4-CAPA saisie par l'appréciation recteur synthèse de l'IPR et chef d'établissement

5- censé être prévenu l'année précédente

30% des collègues promus

6- censé être prévenu 1 mois à l'avance (semaine de l'inspection)

7- l'échange post inspection avec le chef d'établissement car 3 critères communs DAPI pas trop d'accord actuellement chargé de mission ne pourront intervenir ds les rdv de carrière

8-promouvable HC avec 2 ans d'ancienneté au 9°

9- ancienneté pour aller à la HC et la CE et % en fonction des fonctions

ORGANISATION 2017 2018

DECHARGES syndicales:

20 heures de décharges sont allouées à notre académie. Elles sont fonction du nombre de syndiqué(e)s de notre académie, arrêté au 1° mai. Elles sont réparties entre les deux départements. Chaque département les ventile dans leur secrétariat. Les heures académiques sont octroyées pour les charges académiques. La FSU nous verse aussi 3h pour chaque département.

La répartition des 20h est donc la suivante :

Secrétariat académique : 6h 5 (florent Pons)

Trésorerie académique : 3h (Pätricia Gianno)

Corpo académique et communication+ commission Var : 5h (Phiou Roggerone)

Secrétariat du 06 : 3h (colas Mouton)

Secrétariat du 83 : 3h (Mendoze Christophe/ Gérard Permingeat)

le CHSCT nous alloue 13h pour la académie :

8h pour le 06 (Previt Pascale/ Berenguier Martine)

5h pour le 83. (Permingeat Gérard)

Ces heures étant affectés aux taches des CHSCT.

Cette répartition est approuvée par le Conseil académique sachant qu'1h pourra de nouveau revenir au département du Var si besoin.

Pour les CDA Colas Mouton/ Sophie CAUMON/Phiou ROGGERONE

Prochain CDA le 6 septembre 2016